



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarantième session

24-27 février 2009

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises pour examen et prise
de décisions : statistiques sociales**

Statistiques sociales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été élaboré conformément à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-neuvième session. Il contient les conclusions et recommandations issues de la Réunion du Groupe d'experts sur la portée et le contenu des statistiques sociales, tenue à New York du 9 au 12 septembre 2008. La Commission pourrait examiner et adopter les recommandations relatives à l'établissement d'un inventaire complet : a) des normes et directives méthodologiques internationales existantes, dans chaque domaine des statistiques sociales; b) de la disponibilité des statistiques sociales au niveau mondial, notamment des mesures de la qualité; et c) des activités statistiques et méthodologiques en cours dans le domaine des statistiques sociales aux niveaux international, régional, sous-régional et national. La Commission pourrait également demander à la Division de statistique de l'ONU de rendre compte régulièrement des progrès accomplis dans l'application des recommandations du Groupe d'experts.

Les points que la Commission est invitée à examiner sont indiqués au paragraphe 22.

* E/CN.3/2009/1.



I. Introduction

1. Les activités entreprises dans le domaine des statistiques sociales par la Division de statistique de l'ONU à la demande de la Commission et en application de la décision que cette dernière a adoptée à sa trente-neuvième session [E/2008/24, chap. I.B, décision 39/116, par. c)] sont résumées dans le présent rapport. La Division a organisé la Réunion du Groupe d'experts sur la portée et le contenu des statistiques sociales, tenue à New York du 9 au 12 septembre 2008.

II. Contexte et objectifs de la Réunion du Groupe d'experts

2. La Réunion du Groupe d'experts a été organisée par la Section des statistiques sociales et du logement du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division, dans le cadre du suivi du séminaire sur le thème « Nouvelles orientations dans les statistiques sociales », tenu à New York le 22 février 2008¹ pour examiner les pratiques nationales en matière de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques sociales, et de la Réunion du Groupe d'experts chargé de délimiter la portée et le contenu des statistiques sociales, tenue à New York du 6 au 9 mai 2003².

3. Les objectifs étaient les suivants : a) déterminer la portée et le contenu des statistiques sociales contemporaines en vue de recenser les domaines devant faire l'objet d'un plan d'action international; b) contribuer de manière déterminante à l'élaboration du plan d'action international en identifiant les domaines pour lesquels des directives internationales devaient être mises au point et en abordant des problèmes connexes tels que la coordination entre les différents organismes et institutions aux niveaux national et international; c) sous réserve que la nécessité d'un tel arrangement soit clairement établie, établir le projet de mandat du groupe d'étude ou autre mécanisme, tel qu'équipe de travail ou groupe d'Amis de la présidence, qu'il était proposé de créer.

4. La Réunion a rassemblé des experts nationaux, régionaux et internationaux des statistiques sociales. Parmi les participants figuraient des experts des bureaux de statistique des 20 pays suivants : Afrique du Sud, Australie, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Jordanie, Mexique, Mozambique, Norvège, Philippines et Suède; des représentants de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et des représentants de deux institutions spécialisées, à savoir : l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La réunion était présidée par Katherine Wallman (États-Unis d'Amérique) et avait pour Rapporteuse Mariana Kotzeva (Bulgarie).

¹ Voir http://unstats.un.org/unsd/statcom/new_directions_seminar.htm.

² Voir <http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/default.htm>.

III. Recommandations du Groupe d'experts³

A. Cadre général des statistiques sociales

5. En matière de statistiques sociales, il est préférable de disposer d'un cadre bien établi, cohérent et homogène, qui applique le principe de l'approche ascendante, en prenant comme point de départ des questions sociales précises et clairement définies ayant une portée universelle, telles que la population, la famille et les collectivités, la santé, l'éducation et la formation, le travail, les ressources économiques, le logement, la criminalité et la justice, et la culture et les loisirs.

6. Un tel cadre serait doté, pour chaque question sociale, d'un système de collecte de données statistiques, fondé notamment sur les concepts et définitions appropriés, les normes internationales applicables, les thèmes recommandés, les tabulations recommandées, la périodicité déterminée et les sources utilisées. Les données recueillies devraient être ventilées par groupe démographique (jeunes, personnes âgées et femmes, pour n'en citer que quelques-uns) et par niveau géographique.

7. Fondamentalement, chaque composante des statistiques sociales devrait être décrite clairement et sans ambiguïté, en ce qui concerne : a) la question sociale concernée (par exemple, santé, logement, apprentissage et éducation); b) les sources utilisées (dossiers administratifs, recensements de la population et des logements, enquêtes sur les ménages et autres enquêtes); c) la collecte de données statistiques et ses composantes (existence de normes internationales applicables à la méthode, aux définitions et aux concepts statistiques, thèmes recommandés et questions essentielles, tabulations recommandées, classifications, périodicité); d) les groupes démographiques (ceux-ci devraient être déterminés en fonction de l'âge, du sexe, de la situation socioéconomique, de l'appartenance ethnique et du handicap); e) le niveau géographique. Ce cadre pourrait donc être décrit comme un ensemble de modules de statistiques sociales reliés par des méthodes communes, portant sur les grandes questions sociales ci-après :

- a) Population;
- b) Famille et collectivité;
- c) Santé;
- d) Éducation et formation;
- e) Travail
- f) Ressources économiques;
- g) Logement;
- h) Criminalité et justice pénale;
- i) Culture et loisirs.

³ Le résumé du rapport sur les travaux de la Réunion du Groupe d'experts, tel qu'adopté par les participants, sera publié sous forme d'additif au présent rapport (E/CN.3/2009/9/Add.1). Le rapport complet sera mis à la disposition de la Commission en tant que document de travail.

8. Un tel cadre, associé à un inventaire des normes et classifications internationales existantes permettrait de recenser les lacunes et de les combler de manière cohérente et stratégique.

9. Il convient par ailleurs de traiter les questions relatives à la qualité des données et à leur portée, selon les critères ci-après :

- a) Utilisation efficace des ressources;
- b) Cohérence dans le temps, l'espace et quelles que soient les sources;
- c) Accessibilité générale et économique;
- d) Comparabilité grâce à l'existence de normes;
- e) Possibilité de ventilation des données;
- f) Validité et fiabilité;
- g) Pertinence politique;
- h) Clarté et transparence;
- i) Interprétabilité;
- j) Actualité et ponctualité;
- k) Cohérence quel que soient les sources.

10. Les indicateurs, définis comme des valeurs dérivées, par opposition aux éléments de données (variables), jouent un rôle particulièrement important dans l'établissement de statistiques sociales pertinentes, en particulier lors de la phase de diffusion des données. Le fait de disposer en temps utile d'indicateurs fiables, tout comme l'existence de mesures analytiques, contribuent largement à assurer la pertinence des statistiques.

11. Les systèmes d'évaluation et de contrôle statistiques et systématiques des conditions de vie mis en place dans plusieurs pays montrent bien qu'il est possible d'adopter de telles approches au niveau national. Il convient néanmoins de noter que la complexité et l'applicabilité des concepts, définitions et classifications universels continuent de poser problème lors de l'établissement de systèmes et cadres généraux; de même, avant de mettre en place un cadre de statistiques sociales dans un bureau de statistique national, il faut évaluer les incidences qu'un tel cadre pourrait avoir sur les effectifs et la structure organisationnelle du bureau concerné.

12. Toutefois, la mise en place, au niveau international, d'un cadre similaire qui soit opérationnel et universel n'est pas jugée possible du fait des différences considérables dans la composition sociale et le tissu social des sociétés contemporaines. L'approche adoptée pour le développement des statistiques sociales est donc fondée sur un modèle de modules de questions sociales et de statistiques, comme indiqué au paragraphe 3 du résumé³.

B. Coordination des statistiques sociales aux niveaux national, régional et international

13. Compte tenu de la fragmentation des statistiques sociales et de l'existence de nombreux modules et domaines spécifiques, la coordination à tous les niveaux de la

collecte, du traitement, de la diffusion et de l'analyse des données revêt une importance particulière. La coordination a également une incidence directe sur l'efficacité de toutes les étapes ayant trait à l'élaboration de normes et de méthodes appropriées, à l'adoption de concepts et de définitions, au recensement des thèmes essentiels et à l'adoption de classifications et autres éléments de la méthode statistique.

14. Étant donné la riche expérience acquise aux niveaux national, régional et international, et la diversité des approches adoptées, il serait bénéfique de recenser, regrouper et organiser les pratiques nationales, régionales et internationales pertinentes, de manière à constituer un ensemble de solutions possibles.

15. Dans le domaine des statistiques sociales, des avantages spécifiques peuvent être tirés d'une coordination régionale efficace. Un certain nombre d'autorités statistiques nationales s'appuient sur des accords régionaux efficaces qui leur permettent de synchroniser leurs efforts et de tirer profit des activités de coopération. Les exemples d'effets bénéfiques de la coopération régionale ne manquent pas.

C. Plan d'action international pour les statistiques sociales

16. Le Groupe d'experts a recommandé, dans le cadre d'un plan d'action international pour les statistiques sociales, de procéder, dans les meilleurs délais et à titre prioritaire, à un inventaire complet :

- a) Des normes et directives méthodologiques internationales qui existent dans chaque domaine des statistiques sociales;
- b) De la disponibilité des statistiques sociales au niveau mondial, notamment des mesures de la qualité;
- c) Des activités statistiques et méthodologiques en cours dans le domaine des statistiques sociales aux niveaux international, régional, sous-régional et national.

17. Cet inventaire à trois volets est un premier pas important pour régler de manière coordonnée et cohérente un certain nombre de problèmes pressants. Conscient de la complexité de la tâche, le Groupe d'experts demande à la Division de statistique de travailler en étroite collaboration avec les organisations internationales, notamment, pour n'en citer que quelques-unes, l'OIT, l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNESCO et l'OCDE, ainsi qu'avec les institutions régionales, notamment les Commissions régionales pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Asie occidentale, la Conférence statistique des Amériques et la Conférence des statisticiens européens et leurs équipes et groupes de travail respectifs, en s'appuyant sur leur riche et vaste expérience; et de s'inspirer également des travaux d'autres réseaux et de la communauté statistique en général.

18. L'inventaire permettra également aux groupes d'experts, dans le cadre d'un mandat clairement établi, d'identifier et d'affecter les variables essentielles à des modules spécifiques de statistiques sociales, ce qui améliorera considérablement la cohérence des activités de suivi et de mesure des phénomènes sociaux.

19. L'inventaire facilitera le recensement des lacunes dans chacun des trois domaines répertoriés au paragraphe 16. Les activités de suivi à prévoir sont les suivantes :

a) Comblent certaines lacunes en matière de normes internationales en mettant au point des guides et manuels, et en établissant des programmes de formation destinés à renforcer les capacités nationales en matière de collecte et de traitement de statistiques sociales pertinentes et fiables;

b) Commencer à collecter des données dans certains des différents modules de statistiques sociales où le manque de statistiques internationales est reconnu, y compris en ce qui concerne les mesures de la qualité, notamment dans les domaines du logement, de l'emploi du temps, de la migration, du handicap et de la persécution;

c) Aider diverses institutions à poursuivre ou à initier la mise au point d'instruments destinés à collecter des statistiques sociales et à rendre ces données plus accessibles;

d) S'attaquer aux problèmes nouveaux, notamment les suivants :

- Pauvreté touchant les enfants;
- Qualification pénale des délits;
- Dénuement;
- Désavantages économiques;
- Cellule familiale;
- Migration;
- Traite des êtres humains;
- Qualité de l'enseignement;
- Transferts sociaux en nature;
- Exclusion sociale;
- Violence à l'égard des femmes.

20. Les participants à la Réunion du Groupe d'experts ont approuvé la création et la gestion d'un site Web qui rendrait compte des activités mentionnées ci-dessus; ils devront également tirer profit de la technologie moderne pour offrir à un large éventail de statisticiens la possibilité d'échanger en ligne leurs opinions, leurs connaissances techniques et leur savoir. Les experts ont également reconnu qu'il fallait considérer les technologies de l'information et des communications comme faisant partie intégrante du processus de statistiques sociales, et non comme de simples outils.

21. Le Groupe d'experts a examiné en détail s'il était nécessaire de créer un dispositif institutionnel chargé d'assumer le rôle de « champion » des statistiques sociales au sein du système statistique mondial ou de superviser les activités qui seraient menées en application des recommandations ci-dessus. Il a décidé qu'un tel projet était prématuré compte tenu du temps et des efforts considérables nécessaires pour dresser un inventaire des normes existantes et des activités en cours, recenser les lacunes et recommander des domaines d'action prioritaires pour les groupes d'experts dotés d'un mandat spécifique.

IV. Points à examiner

22. La Commission de statistique pourrait :

a) Examiner et adopter les recommandations formulées par le Groupe d'experts sur la portée et le contenu des statistiques sociales en général et, en particulier, celles ayant trait au plan d'action international proposé;

b) Demander à la Division de statistique de rendre compte régulièrement de l'application de ces recommandations et des progrès accomplis en ce qui concerne d'autres questions pertinentes relatives aux statistiques sociales.
